

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Séance du 04 décembre 2018 à 20 heures 30 minutes

Présents :

M. BETTENCOURT Florian, M. BOUGUET Jean-Claude, M. CHEMIN Marc, M. DEPORTE Eric, M. FOYER Patrice, M. GIROUARD Daniel, M. HAUCHARD Guillaume, M. LEGRAND Alain, M. LEGRAND Christophe, M. MONCEL Gérard, M. THUILLIER Daniel

Procuration(s) :

Mme PELEAU Sophie donne pouvoir à M. LEGRAND Alain

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme PELEAU Sophie

Secrétaire de séance : M. HAUCHARD Guillaume

Président de séance : M. LEGRAND Alain

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de celle-ci, aucune lecture n'est faite.

Dossier d'Aménagement pour les accès aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes et aux vestiaires du stade + diagnostic amiante

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUVRAY, architecte qui présente le diagnostic amiante pour le préau de l'école le taux de présence de fibre d'amiante est de 00 à l'intérieur et à l'extérieur de ce local

Présentation des plans d'aménagement de WC à la salle des fêtes : Le lieu de l'extension à l'extérieur de la salle est validé.

Plusieurs propositions sont faites :

- Mettre 1 porte coulissante entre le WC et la pièce pour le rangement, pour donner plus d'espace (Guillaume HAUCHARD) option validée à l'unanimité des présents
- Ossature bois au lieu de brique rouge (Guillaume HAUCHARD)
- Toiture : voir pour remplacer le bac acier par un acrotère
- Voir pour un revêtement et une toiture dit de « luxe », afin que le projet s'insère mieux dans l'environnement

Présentation des plans d'aménagement de WC aux vestiaires du stade : le lieu de l'extension à l'extérieur des vestiaires est validé.

Plusieurs propositions sont faites dont :

- La réduction du couloir et mettre le WC à la place, afin de dégager plus d'espace pour le rangement. (Eric DEPORTE)

- Certains travaux pourront être faits par les employés communaux comme la peinture (Florian BETTENCOURT)

Monsieur le Maire, charge Monsieur AUVRAY a lui présenter les changements pour le 15 décembre, afin de pouvoir envoyer le dossier en étude à la Préfecture.

Information du personnel à la maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Marie-Hélène BERNIER, agent d'entretien fonction ATSEM a demandé un congé pour convenance personnelle, d'une durée de 4 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2018) et ensuite d'une de durée de 12 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2019), ces dossiers sont passés en commission paritaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique et validés.

Monsieur le Maire a passé un contrat à durée déterminée avec Mme Sandra FOYER, pour remplacer Mme BERNIER, sur ces périodes.

Bilan Centre de Loisirs session 2018

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le centre a ouvert aux vacances de printemps et en juillet/Août 2018.

331 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des bases (Louvetot/Maulévrier)

Dépenses : 44 619,34 €

Recettes : 18 395,36 €

Déficit : 26 223,98 €

Part de Louvetot : 15 846 €

Part de Maulévrier : 10 379,13 €

Constat trop de transport pour les campings (1 en avril et 2 en juillet)

Monsieur le Maire propose de faire 1 lieu de camping avec tout le centre soit tous les âges comme avant la mutualisation avec Maulévrier, afin de minimiser le coût du transport.

Après discussion, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la participation de la commune de Maulévrier Ste Gertrude pour un montant de : 10 379,13 €, Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recettes.

Tarifs Centre de Loisirs et dates d'ouverture session 2019

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs et d'établir un tarif unique commune qui accueille le centre (Louvetot et Maulévrier) et commune extérieure, ainsi que de supprimer le tarif non-imposable.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

50 € par semaine pour les communes de Louvetot et Maulévrier

63 € par semaine pour les communes extérieures

Les autres tarifs ne changent pas par rapport à 2018. (garderie, veillées, veillées/nuits)

En cas d'annulation la semaine est facturée (acompte non remboursé)

En cas d'annulation pour raison médicale (fournir un justificatif) la participation sera demandée au prorata du tarif ci-dessus.

Radars pédagogiques et panneaux de signalisations

Monsieur le Maire expose ce qui suit : En passant une convention domaniale d'une durée de 10 ans avec la société CREA-PUB de Valliquerville pour la pose de 2 caissons publicitaires (considérés comme mobilier urbain) en bordure de la RD 131 au giratoire du Méchant Loup, les radars et les panneaux seront gratuits. Après accord du Conseil Général pour la pose.

Si la pose n'est pas autorisée, les devis proposés par cette entreprise sont de 3 799,20 € TTC pour les radars et 1 993,45 € TTC pour la signalisation.

La commune ayant déjà reçu la somme de 1 707 € amendes de police, suite au dossier FAL déposé.

Dans les 2 cas le conseil municipal après discussion valide ces 2 propositions à l'unanimité des présents.

Renouvellement d'adhésion à la prestation globale de médecine de prévention

Monsieur le Maire expose ce qui suit : de renouveler la mission de Médecine Préventive par une convention d'adhésion auprès du centre de gestion de la Seine-Maritime. La convention est conclue pour une durée de 4 ans et prend effet au 1er janvier 2019. A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

Modification des statuts de Caux Seine Agglo

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2015 autorisant la création de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2018 relatif à la dernière modification statutaire de Caux Seine agglo,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents

d'accepter la révision statutaire de Caux Seine agglo dont la teneur suit :

ARTICLE 7-2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

6° Résorption, réhabilitation et aménagement des friches d'intérêt communautaire.

10° Mise en place d'un partenariat et d'une réflexion en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité.

ARTICLE 7-5 : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement (notamment I bis).

ARTICLE 8-4 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

3° Soutien aux actions de maîtrise de la demande et de l'offre énergétique.

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de MuséoSeine (Musée de la Seine Normande) et Juliobona (Musée Gallo-romain), du pôle des Métiers d'Arts et du patrimoine d'intérêt communautaire.

ARTICLE 9-5 : DIVERS

2° Gestion des eaux pluviales

Collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales dans les zones urbaines et les zones à urbaniser classées comme telles dans un PLU ou par un document d'urbanisme en tenant lieu et qui sont reconnues d'intérêt communautaire.

7° Elaboration et soutien à la mise en œuvre d'une démarche de territoire d'intelligence(s).

8° Soutien aux actions innovantes en matière de transition écologique et de territoire d'intelligence(s).

ARTICLE 18 : SUBSTITUTION DES STATUTS

Les présents statuts se substituent aux précédents statuts de Caux Seine aggro tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2018.

Groupement d'achat électricité

Le groupement d'achat avec le SDE 76 sera renouvelé au 1er janvier 2019

Contrat de maintenance éclairage public

Monsieur le Maire expose ce qui suit : suite à la dernière réunion du conseil municipal, il a demandé au SDE 76 de refaire une nouvelle proposition en supprimant des points lumineux place de la mairie. A ce jour, il n'a pas reçu de nouvelles propositions, malgré plusieurs rappels auprès du SDE 76.

Dès réception de la proposition du SDE 76 il propose d'envoyer par email à chaque conseiller municipal le document, afin que chacun puisse être informé et donne son avis. Suite à cela le SDE 76 en sera informé par email.

Subvention pour le FC LOUVETOT année 2018 : Monsieur le Maire expose ce qui suit : la subvention votée le 10 avril 2018 n'a pas été versée à l'association, en tant que Trésorier du FC LOUVETOT il explique que le club a suffisamment de recettes, et que cette somme servira aux travaux de mises aux normes des vestiaires. Les raisons d'économies au club : fusion des Jeunes joueurs avec le club d'Allouville-Bellefosse, don de 500 € de Monsieur Alain LEGRAND, réussite des 3 lotos durant l'année, encouragement de la fusion des clubs de FC LOUVETOT avec le FC ALLOUVILLE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents en prend note.

Questions diverses :

- *Mutualisation voirie avec Maulévrier mise en route + livraison des sacs jaunes*
- *Défense incendie : Monsieur le Maire indique qu'il y a la possibilité de mettre une borne à incendie route du Vieux Louvetot, et qu'il est en attente d'un devis de STGS.*
- *Fuite d'eau route du Mont Saint : depuis janvier de cette année, est enfin réparée*
- *Elargissement carrefour route de la Brasserie et route du Mont Saint : le service voirie de Caux Seine Aggro refuse, mais Monsieur le Maire relance régulièrement ce service qui a la compétence voirie, le coût de ces travaux est estimé à 250 €. Ces travaux se feraient avec l'aide d'un agriculteur.*
- *Cérémonie du 11 novembre 2018 (le centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale): Monsieur Guillaume HAUCHARD, indique que la cérémonie était très bien, et la présence des enfants de l'école autour du monument aux morts était à renouveler pour les prochaines commémorations.*

- *PLUi : Monsieur le Maire propose de mettre des terrains sente de la vierge en terrains constructibles, à l'heure actuelle ils sont en zone agricole. Il donne le plan en réunion du PLUi*

Fait à LOUVETOT le 11 décembre 2018

Le Maire,

